

Réf : ML/2005/0110

6 juillet 2005

MAPORAMA INTERNATIONAL

Rectificatif à l'avis ML/2005/0108 du 5 juillet 2005

Il faut lire :

Dans le paragraphe I-INFORMATIONS SUR LA SOCIETE :

Jouissance des actions : 1^{er} novembre 2004

Au lieu de :

Jouissance des actions : 1^{er} janvier 2005
